

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 20 (1868)

Artikel: Renseignements statistiques : statistique rétrospective
Autor: Quiquerez, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

laquelle avaient été dessinés deux secteurs de cercle opposés par le sommet et divisés en degrés, avait été disposée de façon que la verticale passant par l'extrémité de la pointe du pendule au repos passât par le centre du secteur. — La ligne représentant le zéro ou point de départ du pendule avait été d'avance déterminée et l'on avait fixé dans sa direction un point fixe qui permit d'y assujettir la bombe du pendule au moment de la mettre en mouvement. A cet effet, un fil de soie entourait la boule et était attaché au point fixe, et au moment de commencer le mouvement on brûlait le fil et le pendule faisait sa 1^{re} oscillation sans secousse et suivant la ligne du zéro. Cette oscillation, en comprenant l'aller et le retour, durait environ 8". L'expérience donna une déviation d'environ 1° par chaque cinq minutes, ce qui est l'écartement indiqué par la théorie.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES.

Statistique rétrospective

par A. QUIQUEREZ.

Quand on lit les vieux documents et qu'on prend la peine de les analyser, on rencontre quelquefois des données intéressantes à mettre en note. A la fin du siècle dernier, il y avait à Porrentruy deux églises paroissiales, Saint-Germain et Saint-Pierre, renfermant 26 chapelles ou autels avec des revenus distincts ; — 4 églises de monastères : le Collège, autrefois les Jésuites, les Annonciades, les Ursulines et les Capucins ; — 3 chapelles : au Château, à l'Hôpital et à Lorette. Notons en passant que cette dernière avait le privilège de rendre la vie aux enfants morts-nés, afin qu'on

eût le temps de les baptiser (1). Pour les 6 églises et 29 chapelles on n'avait que 25 cloches chargées d'appeler les fidèles à la prière.

C'est dans cet état de choses que la révolution française vint tendre son bonnet rouge dans la ville de Porrentruy, et comme elle consommait beaucoup de bronze pour faire des canons et des gros sous, elle fit déloger de la tour de Saint-Pierre 7 cloches pesant 8063 livres ; elle en enleva 2 à Saint-Germain, les morts n'en ayant plus besoin, ce qui donna 633 livres de métal ; elle en fit descendre 3 du poids de 1526 livres, de la tour des ci-devant Jésuites. L'hôpital en perdit une de 340 livres. Les Annonciades, les Ursulines, les Capucins étant déjà partis, on dépendit leurs 3 cloches qui ne donnèrent qu'une pièce de 4 ; les 3 cloches du château, une pièce de 3, et celle de Lorette un sac de 310 ℥ de gros sous. On enleva de la sorte 12716 livres de bronze et on ne laissa que 3 cloches : l'une à Saint-Pierre pour le culte de l'Être suprême, une aux Jésuites pour celui de la Raison, et enfin une clochette à l'hôpital pour aviser les citoyens qu'un des leurs partait pour ne plus revenir. On dit bien qu'il resta de ce cuivre au fond de quelques bonnets rouges, mais c'étaient des creusets trop peu solides et il y a longtemps que le métal les a troués.

Cette manière de prendre le bronze d'autrui n'était pas précisément nouvelle à Porrentruy. Le Prince-Evêque dont on enlevait les cloches en 1793 avait pris les canons des bourgeois en 1740, et lorsqu'en 1762 on refondit les cloches de l'église de Saint-Pierre, il donna deux de ces canons enlevés 22 ans auparavant et que les chanoines de Saint-Michel avaient fait faire en 1542, de leurs propres deniers, soit pour 120 florins d'or, lorsque la ville se trouvant menacée, chacun concourut à sa défense. Ainsi ce

(1) *Experientiæ theologice*, Gobat, 1678. Il cite un cas du 15 janvier 1667 et il renvoie pour les autres aux récits d'un ermite alors établi à Lorette.

bronze, canon du XVI^e siècle, devint cloche au XVIII^e, se refit canon au XIX^e, et qu'est-il maintenant ? Ces transformations ne sont d'ailleurs pas seulement propres au bronze. La maison capitulaire des chanoines de Saint-Michel, leur hôtel où ils banquetaient en communauté du XIV^e au XVI^e siècle, fut alors empruntée pour loger temporairement de sobres Capucins, au XVII^e siècle pour y recueillir les Jésuites débarquant à Porrentruy (1604), et naguère c'était la maison d'école des garçons.

Dans cette ville aux neuf églises (1), il y avait aussi un nombre égal de confréries : la plus ancienne était celle de Saint-Michel pour un certain nombre de prêtres chargés de manger les revenus des 29 chapelles précitées. En 1558, le curé Basuel, inquisiteur et prieur des dominicains, érigea dans l'église de Saint-Pierre la confrérie du Rosaire. Les Jésuites à leur arrivée dans Porrentruy, inventèrent la grande et la petite confrérie : la première pour les hommes d'âge mûr, et la seconde pour les jeunes gens. Chaque confrère devait aller à confesse à certains jours près de leurs fondateurs, et par ce moyen les révérends pères de la compagnie de Jésus pouvaient établir une statistique exacte de la moralité de leur milice, mais comme cette moralité n'était pas exempte de chutes et de rechutes, et que les compagnons de Marie, *sodales Mariani*, les élèves du collège d'alors, s'émancipaient au point de courir les rues pendant la nuit, de prendre les manteaux des paisibles bourgeois sortant du cabaret et rentrant chez eux avec la lanterne obligatoire, allumée ou non, le magistrat bruntrutain, usant de ses droits législatifs, décréta, le 8 juillet 1716, qu'à l'avenir les guets-de-nuit devaient prendre les chapeaux et les habits de ces tapageurs, non pas pour servir de pièces de conviction, mais pour améliorer leur propre garde-robe. Les statuts de ces confrères de Marie,

(1) Le clocher de Saint-Pierre était jadis couronné d'une flèche en pierre flanquée de 4 clochetons, et l'on disait que l'église avait cinq tours et 400 (quatre sans) cloches.

qualifiés de coureurs de nuit par le conseil des bourgeois, ont été réimprimés à Porrentruy en 1736 par Pre-Fs Cuchot, un des prédécesseurs de l'imprimeur Goetschi (prononcez à la française, attendu qu'il a été maire de la ville sous le régime français).

A ces premières confréries on ajouta celle du St-Sacrement en 1615 et celle de Notre-Dame du Scapulaire établie par la permission du général des Carmes déchaussés, en 1658. Plus tard, en 1705, des dames de bonnes familles bourgeoises, au nombre de 50, se réunirent pour concourir par des prières, des aumônes et des œuvres pieuses, au soulagement des âmes du purgatoire. Un curé d'Alle leur rédigea un règlement qu'approuva le curé de Porrentruy et que confirma l'autorité diocésaine de Besançon.

Dans ces organisations successives ne furent pas enrégimentées les filles ou demoiselles, sans doute assez sages pour qu'on leur laissât la bride de leurs pratiques de piété. Durant ce temps, les Messieurs et les bourgeois de la grande confrérie de Marie avaient leur vestiaire près de l'église des Jésuites, leurs directeurs. C'est là que, pour les grandes solennités, ils allaient endosser les costumes les plus bizarres. Car alors on représentait les dieux du paganisme auxquels les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament faisaient la nique, et tous ensemble, croix et bannières en tête, parcouraient la ville à la grande édification et surtout récréation du bourgeois. Nos grands-pères ont encore assisté à ces processions qui se pratiquaient également à Fribourg en Suisse en 1816 et plus tard encore, sous la même influence.

Les femmes et les veuves étaient enrôlées dans une confrérie mouvant du couvent des Ursulines, mais les filles restaient toujours dépourvues de bannière spirituelle, et sans bouclier contre les tentations. Ce n'est qu'en 1766, que le curé du lieu, prenant pitié de cet isolement périlleux, les enrégimenta sous le patronage de la Sainte Vierge, qu'il leur donna pour modèle. Il les réunit chaque

dimanche pour leur faire des instructions particulières, *afin de les faire croître en âge et en vertu* : nous copions simplement les termes d'une notice sur ces confraternités, notice destinée à les faire connaître et à les recommander à l'archevêque de Besançon. Chacune de ces confréries avait une organisation et une administration à part, avec conseil, président et caissier, et par conséquent avec versement de fonds pour le salut des sociétaires présents, passés et trépassés. Inutile de dire qui est ce qui profitait matériellement des revenus de toutes ces confréries. Cependant il est assez curieux de remarquer que déjà alors comme pour les confréries de nos jours, on recommandait le secret aux administrateurs des deniers, afin qu'ils en puissent disposer sans contrôle. Le règlement du chapitre de Saint-Michel de l'année 1400 dit : « Si aucun desdits chapelains révélait les secrets de la dite confrérie, qu'il soit jettez hors comme la brebis rogneuse, sans y jamais devoir être reçu. » Souvent nous avons entendu faire telle recommandation à l'église lorsqu'il s'agissait d'élire les membres des conseils des confréries modernes ayant des fonds toujours secrets.

On a vu qu'il y avait à Porrentruy quatre monastères. Si l'on devait juger de leur importance respective d'après la capacité des tonneaux qui meublaient leurs caves, un acte d'adjudication publique de ces meubles, en date du 1^{er} juin 1795, nous dirait que c'était le couvent des Capucins, puis celui des Annonciades. Mais nonobstant la parfaite exactitude de ce document, il se pourrait qu'au moment où l'on fit cette vente on avait logé dans les caves de ces monastères des fustes compromettantes pour leur sobriété. Mais d'un autre côté, comme les caves des autres monastères et surtout celles du ci-devant Prince-Evêque étaient alors richement meublées, du moins de tonneaux vides, nous ne savons trop d'où auraient pu provenir les foudres trouvés chez les Capucins et les Annonciades. Il y a parfois des choses fort contradictoires : il

est, par exemple, bien connu que c'était l'abbaye de Bel-lelay qui avait les plus grandes caves, tandis que c'était à Lucelle que se trouvaient les plus forts consommateurs de vin, sans sortir du diocèse de Bâle, car, au rapport de l'abbé Grandidier, certains chanoines de Strasbourg, à ce jeu, leur auraient rendu des points.

Ces indications démontrent qu'il ne faut pas toujours s'en tenir aux chiffres absolus pour établir des statistiques morales et matérielles et qu'il y a d'autres facteurs à admettre en compte. Sous le rapport moral et à en juger par le nombre des confréries qui florissaient à Porrentruy, à la fin du siècle dernier, on pourrait croire que cette ville était une nouvelle Thébaïde, peuplée d'anachorètes et de saints ; mais voilà que durant cette période de sanctification confraternelle, il surgit une confrérie de buveurs qui devaient encore à chaque séance donner des preuves d'une certaine capacité à son discordant qui témoigne que l'émulation d'alors était moins que scientifique. Notez encore que dans cette confraternité il y avait des administrateurs de l'hôpital, des conseillers de la bourgeoisie, des officiers du Prince, des médecins qui devaient opiner plus que du bonnet, des officiers en semestre, et restant artilleurs, des avocats et autres gens notables qui, tout en humant le piot, se gaudissaient de leurs prouesses (1).

Ce fut dans ce moment même où l'esprit d'association était arrivé à son apogée que la cloche de 1792 fit tout à coup surgir une multitude de bonnets rouges, dont se coiffèrent un grand nombre de ces confrères mâles et femelles, mariés ou célibataires, disciples des Jésuites ou des Carmes déchaussés, d'un inquisiteur ou d'un curé d'Alle.

Ces bonnets occasionnèrent une culbute générale et

(1) Il y a cependant aux archives de la ville de Porrentruy, page 80 du répertoire, l'indication du protocole d'une Société d'amusement pour les gens de la cour et autres, concernant l'histoire et des anecdotes plus ou moins curieuses. (1619 à 1667.)

tandis que les cloches déménageaient, que les moines et les nonnes se sauvaient avec le Prince-Evêque et les Autrichiens, les très-humbles serviteurs de la veille de tous ces partants, se jetèrent sur les dépouilles de ceux-ci et en firent leur affaire, ce dont se réjouissent encore bon nombre de ceux qui prêchent, pour le moment, le retour de ce temps passé. Ils achetèrent en assignats pour 826 mille livres de biens des chapelles préindiquées, ce qui, joint à d'autres terres des églises d'Ajoie, se monta à huit millions, pour donner une somme ronde. Dans ces acquisitions ne sont pas compris les biens de l'Evêque de Bâle, ou de l'Etat, du prince de Montbéliard, un étranger, des Ursulines de Saint-Hippolyte qui avaient eu le tort de se fourrer dans la bagarre, des chanoines de St-Ursanne, qui faisaient de si bons diners, de l'abbaye de Bellelay, qui chaque année envoyait deux têtes-de-moines à ces acquéreurs, et quelques autres biens, vendus pour plus de quinze cent mille livres et qui passèrent dans les mêmes mains.

Ces chiffres, puisés à bonne source, indiquent qu'à la fin du siècle dernier les confréries, corporations religieuses et le clergé en général avaient su ramasser dans le petit coin du pays d'Ajoie environ les trois quarts des terres et la grosse part des revenus, en laissant aux habitants la faculté d'être ses fermiers ou ses débiteurs. Il ne faut donc pas trop s'émerveiller si alors il y a eu réaction et si ces biens ont fait retour, par achat, à ceux dont les ancêtres les avaient donnés pièce par pièce pour le salut de leur âme, dans le temps où il leur était affirmé que ce salut n'était possible qu'au moyen de ces dons.

Tous ces biens valant quelques millions de francs, plus qu'il n'en faudrait pour tous les chemins de fer d'Ajoie, avaient été donnés en général pour dire des messes tarifées selon la valeur monétaire de l'époque des fondations, pour brûler des cierges, offrir des torches de pain à certaines époques, et des diners plus ou moins confortables à

d'autres dates. A l'appui du tarif précité, voici quelques exemples. Au milieu du XIV^e siècle une messe d'anniversaire coûtait 6 deniers. Pour avoir une de ces messes chaque année, il fallait donc assurer à celui qui devait la dire une cense annuelle de 6 deniers, tantôt à percevoir sur une maison, sur une obligation, sur une pièce de terre ou sur une autre garantie.

Un siècle plus tard, cette même messe coûtait 2 sols ou 24 deniers, et comme le prix allait en augmentant à mesure que le numéraire perdait de valeur, absolument comme de nos jours, il arriva que les anciennes assignations de cense étant invariables, les 6 deniers du XIV^e siècle ne valurent plus qu'un quart de messe au XV^e, et que les 2 sols du XV^e siècle ne représentèrent plus qu'une fraction de messe au siècle suivant et ainsi de suite. Dans ces sortes de cas les prêtres chargés d'exécuter la fondation à perpétuité étaient évidemment en perte, et ils étaient réduits à additionner plusieurs de ces fondations pour les remettre au tarif nouveau, mais alors l'intention des fondateurs était tant soit peu torturée.

Lorsque ces fondations avaient consisté en dons de terres, de champs, de prés, de jardins, rapportant les mêmes valeurs précitées ou tarifées au moment du don, et quand l'église conservait ces terres, ce qui était fréquent, elle les donnait alors à bail, mais il arrivait que le prix du bail primitif de 6 deniers, par exemple, s'accroissait au renouvellement de son échéance, tout au moins dans la proportion de la valeur des monnaies, en sorte qu'à chaque rénovation la cense se montait à un plus gros chiffre, absolument disproportionné avec celui du tarif des messes, ce qui était alors regardé comme une compensation des déficits du premier cas.

Le même effet se reproduisait lorsque la fondation consistait dans un revenu en grains dont le nombre de mesures était déterminé.

Nous puisons ces données dans les livres de vie de l'é-

glise cathédrale de Bâle, dans ceux des chapitres de St-Ursanne et de Grandval, et enfin dans celui des confrères de Saint-Michel auxquels notre calcul n'avait nullement échappé. Quand ils établirent ou refirent leur livre de vie au XV^e siècle, ils écrivirent au dos : *Multum prodest liber noster vitæ*. En effet à cette époque, au bon temps des gros anniversaires, le livre en question faisait bien vivre les chanoines. Mais plus tard l'un d'eux s'étant aperçu du déficit précité, ajouta encore au dos du livre : « Livre des » créations, *ut videre est intus ; meo judicio, non multum » prodest. »*

Chaque église et monastère avait un de ces livres dans lequel on enregistrerait les dons et revenus assignés pour des prières à la destination des morts, mais ces revenus faisaient vivre ceux chargés d'exécuter la volonté des donateurs. Nous trouvons un bourgeois de Porrentruy qui n'ayant probablement pas assez de terres pour fonder un anniversaire, chargea le conseil de vendre son harnais de guerre, afin d'obtenir de son produit la somme réputée alors nécessaire. Ce cas curieux se voit encore ailleurs (1).

On a dit précédemment que pour les seules chapelles fondées dans les églises paroissiales de Porrentruy, on vendit, après 1792, pour plus de huit cent mille livres de terres ainsi ramassées. Quand ensuite les démolisseurs de l'ancien régime eurent été remplacés au gouvernement de la France par un consul, futur empereur, le nouveau chef de l'Etat trouva que les républicains de la veille avaient eu tort de supprimer le vieux bon Dieu et de créer un Etre suprême, dont beaucoup de gens n'avaient jamais entendu parler. Il rétablit donc l'ancien culte, et comme on ne pouvait restituer les biens, qui auparavant faisaient vivre ses ministres, on assigna à ceux-ci un traitement

(1) L'église paroissiale de Saint-Martin à Colmar avait droit de prendre, sur la succession du défunt, son meilleur habit, son meilleur cheval, qu'on pouvait racheter pour 10 florins, ou son armure, rachetable pour 4 florins (*Chronique de Colmar*, p. 287 à 295, et les citations des sources.)

fixe, au lieu des anciennes rentes qu'ils étaient obligés de réclamer sou par sou à leurs ouailles, mais qui, par des additions et multiplications, constituaient quelques-uns de ces ministres du culte en grands seigneurs, n'ayant rien à faire ou ne s'occupant que de jouir des revenus de leur sinécure, tandis que les autres ayant les grosses charges, ne touchaient que les minces revenus.

Cette dépréciation graduelle du numéraire a exercé une immense influence sur la fortune de la noblesse. Elle avait donné en fief la plus grande partie de ses terres à des hommes de conditions plus ou moins serviles, moyennant une certaine redevance en argent, des corvées, des prestations diverses, mais ces revenus restaient invariables, parce que ces fiefs étaient le plus souvent héréditaires, que le fils payait ce qu'avait payé son père, sans que cette cense en argent ait subi les variations du numéraire. La noblesse recevait bien tous les ans le même nombre de livres, sous et deniers, mais avec le numéraire perdant graduellement de sa valeur, elle ne pouvait plus, dans un temps donné, se procurer qu'une fraction de ce qu'elle achetait précédemment pour la même somme. C'est encore le mécompte qu'éprouvent les vieux rentiers de nos jours.

Lorsqu'on rétablit le culte catholique à Porrentruy, au commencement de ce siècle, il y avait encore quelques biens d'église non vendus au profit de l'Etat. L'église paroissiale s'en remit en possession, mais il restait la difficulté de donner à ce retour de fortune une destination plus ou moins concordante avec les intentions primitives des donateurs de ces biens. L'un d'eux les avait alloués, dans le temps, pour un certain nombre de messes, l'autre, pour un diner d'anniversaire, celui-ci pour une torche de pain, pour un pain de cire, et autres moyens de rappeler au prêtre qu'il y avait une prière à réciter avant de toucher ces divers revenus. Ce don, qui jadis valait beaucoup, n'était plus que d'un mince rapport en 1802, et le curé aurait pu dire comme le chanoine : *Non multum*

prodest. Mais M. Cuenin était un homme à idées plus larges et plus saines. Lui et le maire firent une règle de trois. Ils dirent : « Avant la révolution, il y avait des revenus suffisants pour tant de messes ; aujourd'hui, il n'y a plus que tant de rente pour ce même nombre de messes. » Or, comme le prêtre doit vivre de l'autel et qu'une messe coûte, pour le moment, 15 sols, divisons le revenu par 75 centimes et nous aurons le nombre de messes possibles à dire. » La chose fut faite ainsi et personne n'y trouva à redire, sur cette terre du moins ; mais dans l'autre monde, dont les usages ne sont pas bien connus, nous ne savons si les donateurs primitifs et leurs successeurs, qui avaient fait les fondations à perpétuité, en prévision d'un purgatoire éternel, s'accommodèrent de la règle précitée. Mais ils n'en purent avoir autre chose et il leur arriva ce qu'on avait déjà pratiqué plus d'une fois sur notre boule périssable, où les intéressés survivants se permettaient de faire de ces sortes de règles de proportion, toujours à raison de la valeur des messes croissantes, au rebours des revenus assignés pour les dire.

Ces données statistiques, quasi de l'autre monde, sont quelquefois toutes drôles à étudier, et, sur ce chapitre, je pourrais vous en servir bien d'autres qui prouveraient qu'il ne faut pas avoir une confiance trop illimitée dans les placements d'argent à perpétuité en vue de son salut éternel plaidé à autrui, et que les deux contractants sont exposés, par suite des vicissitudes de notre globe, les uns à perdre ce qu'ils ont reçu, et les autres à voir s'envoler le fruit qu'ils attendaient de leurs dons. On vient de dire que les cloches de Porrentruy qu'on avait données en partie dans ces sortes de but s'étaient avisées un beau jour, au lieu de sonner la prière, de tonner sur les champs de bataille de l'Europe, et leurs battants, jadis contenus, s'en allaient en boulets fougueux couper bras et jambes peut-être aux fils des donateurs de ce bronze. On a vu aussi que les terres de l'abbaye de Lucelle, qui permettaient aux

moines de faire quatre repas (le cinquième ou *biberes* étant abreuvé par les dîmes en vin d'Alsace), se partagèrent ensuite entre les gens qui les cultivaient auparavant comme fermiers, et qu'enfin ces terres et revenus des chapelles de Porrentruy, donnés pour des messes par les bourgeois, étaient revenus aux fils ou petits-fils des donateurs pour nourrir leurs propres familles et leurs descendants que vous connaissez.

A cette époque, que beaucoup de gens appellent encore néfaste, parce qu'ils ne veulent la voir que du mauvais côté, celui des excès inséparables de toute grande révolution, il rentra dans le commerce des terres d'églises ou de mainmorte pour plus de 12 millions, et elles furent toutes achetées par les habitants du pays de Porrentruy. Nous ne trouvons pas alors 150 ecclésiastiques, ou nonnes, pour se partager le revenu de ces terres, non pas que ce petit nombre de personnes aient absorbé ces revenus, mais surtout parce que les domaines mal cultivés et négligés des fermiers ne rendaient qu'un mince intérêt. Alors encore le nombre des curés était moins considérable que de nos jours : si l'on a supprimé des monastères inutiles, on a créé des cures nouvelles rendant plus de services, et les curés des campagnes sont mieux et plus avantageusement rétribués qu'autrefois. Bien des chiffres se pressent sous notre plume, mais c'est assez pour un jour d'hiver.

Remarquons en finissant que dans ces faits et chiffres, il y a diverses indications qui donnent à penser que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, par le temps qui court et avec le degré insuffisant d'instruction du peuple, pourrait fort bien ramener le retour du bon temps des chapelles à la douzaine et des biens de mainmorte, si péniblement reconquis à la fin du siècle dernier. Jadis tous ne contribuaient pas à ces dons, et ceux-ci ne se sont pas moins élevés à des millions pour un tout petit coin de pays.